

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32277**

Intitulé

MASTER : MASTER Psychologie (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup DIJON), Aix-Marseille Université, Conservatoire national des arts et métiers, Université d'Angers, Université de Bordeaux, Université de Bourgogne - Dijon, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Caen Normandie, Université Clermont Auvergne, Université de Lille, Université de Nantes, Université de Nîmes, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Poitiers, Université de Rouen, Université de Strasbourg, Université de Tours, Université Grenoble Alpes, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Lumière - Lyon 2, université de Nice, Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, Université Paris Descartes - Paris 5, Université Paris Diderot - Paris 7, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam, Directeur de l'établissement

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Administration de la preuve expérimentale dans l'analyse des comportements humains
- Utilisation de la connaissance scientifique dans de vastes domaines d'applications sur le comportement humain (en santé, neuropsychologie, éducation, management, ressources humaines, ergonomie cognitive, comportement social ou politique, etc.)
- Analyse des problématiques psychologiques, des activités, relations et organisations humaines
- Évaluation, diagnostic
- Prévention, soin, accompagnement des personnes
- Conduite de projet et d'intervention
- Conseil, recrutement, formation
- Conduite d'une démarche de recherche
- Production et transmission de connaissances
- Capacité de recueil et d'analyses de preuves expérimentales guidées par les connaissances scientifiques les plus actualisées sur le comportement humain
- Établir un diagnostic permettant l'élaboration de propositions d'intervention en psychologie théoriquement fondées
- Accompagner le changement individuel et/ou organisationnel
- Inscrire son activité dans le respect des règles déontologiques et éthiques et de la législation du travail et des cadres institutionnels
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique

d'une équipe

- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N : Administration des entreprises
- O : Administration publique
- S : Autres activités de services (associations)
- Q : Santé humaine et action sociale
- Psychologue
- Psychologue de l'Éducation Nationale
- Psychologue du travail
- Neuropsychologue
- Formateur en psychologie
- Ingénieur d'étude (sciences humaines et médicales)
- Ingénieur Cogniticien
- Cadre dirigeant de structures médicosociales ou d'insertion professionnelle
- Chargé(e) d'étude ou de recherche en psychologie et sciences cognitives
- Responsable, consultant(e) et conseiller(ère) de formation et de dispositifs de formation
- Conseiller(ère) en insertion professionnelle, évaluation du potentiel professionnel
- Conseiller en bilan de compétences, en insertion professionnelle et carrières
- Concepteur(trice) de stratégies éducatives intégrant les nouvelles technologies
- Consultant(e) dans le domaine de l'approche fondamentale et appliquée de la cognition
- Conseiller en insertion professionnelle
- Responsable RH, GPEC
- Responsable du recrutement
- Chargé d'études en sciences humaines

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1104 : Psychologie

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K1207 : Intervention socioéducative

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

Règlementation d'activités :

La profession de psychologue est la seule profession réglementée, gérée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'obtention du titre de Psychologue est conditionnée par une formation complète de Psychologie (Licence ET Master) et le respect des conditions de stage définies par l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret no 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Les titulaires d'une Licence et d'un Master de psychologie sont autorisés à faire usage du titre de psychologue selon les textes en vigueur et sont reconnus par le Répertoire français d'Automatisation des listes (ADELI).

Tous les parcours du Master mention Psychologie donnent accès au titre professionnel de psychologue, sous réserve d'avoir acquis précédemment la Licence de psychologie sans équivalence et d'avoir effectué au minimum 500 heures de stage encadré par un psychologue référent ayant au moins trois ans d'activité professionnelle.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32277 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32277 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32277 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 32277 - Appui à la transformation en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Validité des composantes acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- AgroSup Dijon, arrêté du : 11/04/2017
- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
- Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
- Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017
- Université de Caen Normandie, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017

Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
Université de Nîmes, arrêté du : 19/01/2018
Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 22/03/2018
Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
Université de Rouen, arrêté du : 28/09/2017
Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
Université Nice , arrêté du : 29/05/2018
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, arrêté du : 30/06/2017
Université Paris Descartes - Paris 5, arrêté du : 04/04/2016
Université Paris Diderot - Paris 7, arrêté du : 11/09/2014
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017
Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 23/03/2018
Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, arrêté du : 24/06/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[AgroSup Dijon](#)

[Aix-Marseille Université](#)

[Cnam Paris](#)

[Université d'Angers](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Caen Normandie](#)

[Université de Clermont Auvergne](#)

[Université de Lille](#)

[Université de Nantes](#)

[Université de Nîmes](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université de Rouen](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université de Tours](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université Jean-Jaures - Toulouse 2](#)

[Université Lumière - Lyon 2](#)

[Université Nice](#)

[Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis](#)

[Université Paris Descartes - Paris 5](#)

[Université Paris Diderot - Paris 7](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :